

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années 1990. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants étrangers ont baissé avant d'augmenter à nouveau en 2008 (+ 1,9 %). En 2009, le nombre d'étudiants étrangers s'accroît davantage (+ 4,8 %) pour atteindre 278 200 : ils n'ont jamais été aussi nombreux [1]. Au final, du fait d'une moindre augmentation du nombre d'étudiants français (+ 3,5 %), la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur progresse de 0,1 point et atteint 12,0 %.

Les parts des étudiants étrangers en instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), écoles paramédicales et sociales, en formations comptables non universitaires, en instituts universitaires de technologie (IUT), en sections de techniciens supérieurs (STS) et en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont faibles (entre 1 % et 6 %). Le nombre d'étudiants étrangers progresse dans toutes les formations en 2009. Il augmente de 17,8 % en CPGE et dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité et de 17,4 % dans les IUFM. À l'opposé, il augmente beaucoup plus modérément dans les écoles supérieures artistiques et culturelles (+ 2,5 %) : la proportion d'étudiants étrangers y diminue légèrement, passant de 12,6 % en 2008 à 12,0 % en 2009.

C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les Instituts nationaux polytechniques (INP) et dans les universités de technologie que la proportion d'étudiants étrangers est la plus forte (respectivement 16,3 %, 20,5 % et 23,4 %).

À l'université (hors IUFM), les étudiants étrangers représentent 15,5 % des inscrits [2]. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,9 % des inscriptions en cursus licence, 20,2 % en cursus master et 41,0 % en cursus doctorat. Parmi eux, la part de non-bacheliers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 71,1 % pour le cursus licence, 83,9 % en cursus master et 87,3 % en cursus doctorat.

À l'université (hors IUFM), près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (17,6 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (47,1 %) et un sur cinq (22,3 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'étude de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 29,9 % des étudiants étrangers inscrits, contre 21,9 % en cursus licence et 20,6 % en cursus master.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES et MEN-MESR DEPP.

– Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. En 2008-2009, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ont quitté le champ université et ne sont donc, dorénavant, plus comptabilisées.

■ **Filières de l'enseignement supérieur.** Voir définitions en 6.1 et 6.2.

■ **Étudiants étrangers.** Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, ceux se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux n'étant pas titulaires d'un baccalauréat à l'université, mais pas dans les autres filières du supérieur.

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français, mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

Pour en savoir plus

– Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 09.02.

– Tableaux statistiques, n° 7110.

[1] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2009 2010 (7)
Universités	131 901	174 864	194 194	202 836	209 523	208 007	204 290	206 475 (1)	214 252 (1)	15,5 (1)
Disciplines générales et de santé	128 843	168 420	187 602	196 290	202 933	201 838	198 013	199 559	206 868	16,3
dont formations d'ingénieurs univ. (2)	490	1 782	2 142	2 653	2 879	3 271	3 533	2 798	2 910	14,3
IUT	3 058	6 444	6 592	6 546	6 590	6 169	6 277	6 916	7 384	6,3
IUFM total		408	510	712	752	833	777	674	791	1,3
STS (3)	5 969	9 693	9 625	8 746	8 134	6 514	5 593	5 122	5 419	2,3
CPGE	1 310	2 955	2 806	2 822	2 961	2 392	2 153	2 440	2 875	3,5
Formations comptables non univ.	234	435	457	609	461	404	351	316	347	3,8
Université de technologie	477	841	1 043	1 095	1 337	1 508	1 709	1 849	2 001	23,4
dont formations d'ingénieurs	98	285	422	547	735	891	1 036	1 206	1 308	22,2
INP	1 661	2 040	2 311	2 204	2 308	2 297	1 322	1 320	1 446	20,5
dont formations d'ingénieurs (2)	372	902	1 095	1 091	1 195	1 145	599	578	660	12,8
Autres formations d'ingénieurs non univ. (2)	1 789	4 503	5 409	6 138	6 748	7 151	7 653	8 966	9 400	10,8
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	8 408	9 983	9 944	11 047	10 570	12 538	13 483	15 882	13,7
Écoles sup. artistiques et culturelles (4)	5 328	6 721	7 457	7 762	8 459	8 606	7 972	7 772	7 964	12,0
Écoles paramédicales et sociales (5)	1 289	1 442	1 064	1 231	1 823	1 791	1 717	657	657	0,5
Autres écoles et formations (6)	8 671	9 161	9 476	11 486	12 157	13 021	14 447	16 312	17 179	14,7
Ensemble	161 148	221 471	244 335	255 585	265 710	263 094	260 522	265 386	278 213	12,0
En % du nombre total d'étudiants	9,4	10,0	10,8	11,3	11,6	11,7	11,7	11,9	12,0	

(1) Depuis 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. Avec les IUFM, on dénombre 215 034 étudiants étrangers en 2009, représentant 14,9 % des étudiants à l'université.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Estimation pour 2001-2002, données 2008 en 2009.

(6) Groupe non homogène.

(7) En % du nombre total d'étudiants.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités selon l'origine et le cursus en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers
Union européenne (UE)	17 594	69,1	15 548	84,1	4 622	89,2	37 764	77,7
Europe hors UE	5 152	70,3	4 034	85,4	1 053	91,1	10 239	78,4
Afrique	42 798	64,8	47 842	82,4	10 304	85,1	100 944	75,2
Amérique	6 733	71,5	7 638	86,4	2 667	91,4	17 038	81,3
Asie	20 303	85,7	19 460	90,8	7 966	91,8	47 729	88,8
Océanie	237	85,2	120	82,5	36	91,7	393	85,0
Apatrides ou non déclarés	79	27,8	49	36,7	17	94,1	145	38,6
Ensemble	92 896	71,1	94 691	83,9	26 665	87,3	214 252	79,3
En % du nombre d'étudiants	10,9		20,2		41,0		15,5	

(1) Les étudiants étrangers inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés (734 étudiants). 75,8 % d'entre eux sont des ressortissants de l'Union européenne. En effet, seuls les étudiants étrangers originaires de l'Union européenne sont autorisés à passer les concours d'enseignement dans les établissements publics.